

# Procédure de vote électronique CAPN toutes filières MEN et MESRI

## Avant le 29 novembre, créez votre espace électeur

### 1. Créez votre espace électeur :

- Connectez- vous sur <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>
- Entrez votre email professionnel
- Cliquez sur le lien que vous recevrez sur votre messagerie
- Créez votre mot de passe électeur.

**VOTRE ESPACE ELECTEUR EST CRÉÉ.**

Vous pouvez :

- y consulter votre profil, la liste électorale, les professions de foi et les listes de candidats.
- y redemander un identifiant ou y recréer votre mot de passe en cas de perte (jusqu'à la clôture du vote).
- y voter à partir du 29 novembre jusqu'au 6 décembre, 17h
- y consulter les résultats à partir du 7 décembre, 12h.

2. Normalement, **votre notice de vote** comportant votre identifiant de vote vous a été remise, contre émargement, par le service RH de votre établissement. En cas d'absence prolongée : CLM, congé maladie, congé maternité,... elle vous a été transmise par voie postale.

**Vous n'avez pas reçu votre notice de vote, vous avez oublié d'aller la chercher, vous pouvez créer votre espace électeur et récupérer votre identifiant en ligne.**

### Créez votre espace électeur :

Connectez- vous sur <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>

Suivez la procédure décrite au point 1. **VOTRE ESPACE ELECTEUR EST CRÉÉ.**

### Récupérez votre identifiant de vote

- Allez sur votre espace électeur.
- Cliquez sur « *demande un nouvel identifiant électeur* »
- Indiquez votre n° de portable, votre NUMEN et votre date de naissance. Vous recevrez votre identifiant de vote, quasi instantanément, par SMS et confirmation de l'envoi par mail.

## Du 29 novembre, 10h, au 6 décembre, 17h, VOTEZ SNASUB-FSU !

- Connectez-vous sur votre espace électeur.
- Saisissez votre identifiant de vote et votre mot de passe électeur.
- Le nom de votre CAPN s'affiche. Cliquez sur « Participer ».
- les noms et sigles des listes candidates s'affichent.
- Vous pouvez consulter les professions de foi et listes de candidats.
- Pour voter, cliquez sur le bouton « liste choisie » correspondant à votre choix.
- Confirmez sur l'écran suivant en cliquant sur « Valider ».
- Désormais, **votre vote est définitif** et ne peut plus être modifié.
- Vous pouvez imprimer ou télécharger une preuve de vote.